

Département de la **GIRONDE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

COMPTE-RENDU

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 17/01/2020

Date convocation : 13/01/2020

Date affichage : 13/01/2020

Nombre de membres :

en exercice :	19
présents :	15
absents excusés représentés	3
absent excusé	0
absente :	1
de votants :	18

L'an deux mille vingt, le dix-sept janvier à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.

PRESENTS	M. BOURNEL Pierre	M. PION Jean-Paul
	M. TRIJOULET-LASSUS Tony	Mme MONNIER Aline
	M. CARME Jean	Mme WISNIEWSKI Anne
	Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie	Mme DZALIAN Irène
	M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent	M. FABRE Michel
	M. WEGBECHER Franck	M. ARNAUD Elie
	M. GENOVESI Alain	Mme BOUVET Nicole
	Mme PAPILLON Françoise	

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS	Mme CHARUE Jeannine (pouvoir donné à M. BOURNEL Pierre)
	M. BERTET Jean-Marie (pouvoir donné à M. FABRE Michel)
	Mme GUESDON Cécile (donne pouvoir à M. GENOVESI Alain)

ABSENT EXCUSÉ

ABSENTE	Mme RIFFARD Yolande
----------------	----------------------------

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BARTHELEMY-GRAMS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

ORDRE DU JOUR

PROCES VERBAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

- Renouvellement convention CAP 33 saison 2020
- Convention sur les tarifications ALSH avec la Commune de Queyrac pour l'année 2020

RESSOURCES HUMAINES

- Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité et les remplacements

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP

Finances

- Budget Annexe Transport – Décision Modificative n° 2 (rectification de la délibération n°169-2019 du 06/12/2019)
- Budget Annexe Lotissement Mini-Golf – Décision Modificative n°2
- Reversements exceptionnels des budgets annexes au budget principal de la Commune (rectification de la délibération n°165-2019 du 06/12/2019)
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget principal de la Commune 2020
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe Camping 2020
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe Eau et Assainissement 2020
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe Forêt 2020
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe Transport 2020

Subvention

- Demande de subvention FEADER-LEADER pour l'aménagement d'un espace collaboratif dans l'ancien office de tourisme
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR) pour les travaux de réhabilitation de la salle de réception SIROUGNET
- Autorisation de demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour le nettoyage manuel des plages 2020



Sujets retirés de l'ordre du jour

- Budget Annexe Eau et Assainissement – Décision Modificative n°3
- Budget Annexe Lotissement 7^{ème} tranche – Décision Modificative n°2



DECISION

Dans le cadre des délégations qui sont accordées à Monsieur le Maire, il informe le conseil municipal, qu'en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, il a pris une décision depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- DC N°45/2019 du 16/12/2019 portant sur l'attribution du marché de travaux d'effacement Télécom et de réhabilitation de l'éclairage public avenue de l'Europe à l'entreprise CDR LACROIX pour un montant de 189 263,90€ HT.



PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2019 est soumis au vote du Conseil Municipal.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.



ADMINISTRATION GENERALE

1-2020 - RENOUELEMENT CONVENTION CAP 33 SAISON 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de reconduire l'opération CAP 33 en partenariat avec le Conseil Départemental pour la saison 2020,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention afférente,
- **PRECISE** que ladite convention sera annexée à la délibération.

2-2020 – CONVENTION SUR LES TARIFICATIONS ALSH AVEC LA COMMUNE DE QUEYRAC POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

RESSOURCES HUMAINES

3-2020 - DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'ACTIVITE ET LES REMPLACEMENTS

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à la majorité par :

➤ 16 voix POUR

➤ 2 ABSTENTIONS : M. GENOVESI Alain et Mme GUESDON Cécile

- **VALIDE** les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :
 - à un accroissement temporaire d'activité,
 - à un accroissement saisonnier d'activité,
 - au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de :
 - constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels,
 - déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
 - procéder aux recrutements,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats nécessaires,
- **PRECISE** que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 y compris le traitement indiciaire et, éventuellement, le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés,

En application de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, les agents contractuels ainsi recrutés qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels, seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues,

- **PRECISE** que dans le cas du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé,
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au chapitre 012.

FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / SUBVENTION / DSP

4-2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE N°2 (rectification de la délibération n°169-2019 du 06/12/2019)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rectifier l'erreur matérielle portant sur l'article 2156 utilisé à tort au lieu de l'article 28156.
- **PRECISE** que cette erreur matérielle est sans influence sur l'objet principal de la délibération consistant à adopter la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Transport ci-dessus exposée.

5-2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MINIGOLF – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Lotissement Minigolf ci-dessus exposée.

6-2020 - REVERSEMENTS EXCEPTIONNELS DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (rectification de la délibération n°165-2019 du 06/12/2019)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rectifier l'erreur matérielle portant sur le solde prévisionnel du Budget Annexe « Lotissement 7^{ème} tranche » soit 134 887,15 € et l'excédent prévisionnel du Budget Annexe « Lotissement Minigolf » soit 1 058 320,61 €.
- **PRECISE** que cette erreur matérielle est sans influence sur l'objet principal de la délibération consistant en des reversements exceptionnels des budgets annexes au budget principal de la commune.

7-2020 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du Budget Primitif 2020, les dépenses d'investissements susvisées dans la limite des plafonds indiqués.

8-2020 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE CAMPING 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du Budget Annexe camping 2020, les dépenses d'investissements susvisées dans la limite des plafonds indiqués.

9-2020 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du Budget Annexe Eau et Assainissement 2020, les dépenses d'investissements susvisées dans la limite des plafonds indiqués.

10-2020 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE FORET 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du Budget Annexe Forêt 2020, les dépenses d'investissements susvisées dans la limite des plafonds indiqués.

11-2020 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du Budget Annexe Transport 2020, les dépenses d'investissements susvisées dans la limite des plafonds indiqués.

12-2020 - DEMANDE DE SUBVENTION FEADER – LEADER POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE COLLABORATIF DANS L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement ci-exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la mesure n°19 du programme FEADER/LEADER pour un montant de 60 000,00 €.

13-2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020 (DETR) POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DE RÉCEPTION SIROUGNET

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement ci-exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020 pour un montant de 38 406,26 €, soit 35% du montant total HT du projet fixé à 109 732,18 €.

14-2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LE NETTOYAGE MANUEL DES PLAGES 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Gironde pour une subvention dans le cadre du nettoyage manuel des plages de la commune pour l'année 2020,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer tous les renseignements utiles à l'octroi de cette subvention et de signer tous documents afférents à la présente demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.